

Conditions générales de facturation – INTAGANI

(Régime de franchise de TVA – Belgique)

1. Objet

Les présentes conditions générales de facturation (ci-après « CGF ») définissent les modalités de paiement applicables à toutes les prestations de services et/ou ventes réalisées par INTAGANI (ci-après « l'Entreprise ») auprès de ses clients.

2. Acceptation

Toute commande, signature de devis ou acceptation de facture implique l'adhésion pleine et entière du Client aux présentes CGF, sauf accord écrit contraire.

3. Régime de franchise de TVA

INTAGANI est soumise au régime de franchise de la taxe pour petites entreprises conformément à l'article 56bis du Code de la TVA belge. Par conséquent :

aucune TVA n'est appliquée sur les factures ;

la mention obligatoire suivante figure sur chaque facture : « Régime de franchise de taxe – TVA non applicable ».

4. Prix

Les prix sont exprimés en euros (€) et s'entendent nets, sans TVA. Ils couvrent exclusivement les prestations ou biens décrits dans le devis ou la facture.

5. Facturation

Les factures sont émises conformément à la législation belge applicable. Sauf mention contraire, elles sont payables à la réception

6. Modalités de paiement

Les paiements doivent être effectués par virement bancaire sur le compte indiqué sur la facture. Toute facture non payée à l'échéance entraîne :

pour les relations B2B : l'application automatique d'intérêts de retard conformément à la loi du 2 août 2002 concernant la lutte contre le retard de paiement dans les transactions commerciales, ainsi qu'une indemnité forfaitaire minimale de 40€ ;

pour les relations B2C : l'envoi préalable d'une mise en demeure conformément au Livre XIX du Code de droit économique avant application de frais.

7. Clause pénale

En cas de non-paiement persistant après mise en demeure, une indemnité complémentaire équivalente à 10 % du montant dû pourra être réclamée, avec un minimum de 50 €.

8. Acomptes

INTAGANI se réserve le droit d'exiger un acompte avant l'exécution des prestations. Sauf stipulation contraire, tout acompte versé reste acquis en cas d'annulation imputable au Client.

9. Contestation des factures

Toute contestation doit être formulée par écrit dans un délai de huit 7 jours calendrier à compter de la réception de la facture. À défaut, celle-ci est réputée acceptée sans réserve.

10. Suspension des prestations

En cas de non-paiement à l'échéance, INTAGANI se réserve le droit de suspendre toute prestation en cours sans préavis ni indemnité.

11. Réserve de propriété

Les biens livrés ou le service donné restent la propriété d'INTAGANI jusqu'au paiement intégral du prix, conformément au Code civil belge.

12. Responsabilité

Le Client est tenu de respecter les conditions de paiement convenues. En cas de manquement, INTAGANI se réserve le droit d'engager toute procédure de recouvrement utile.

13. Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes CGF sont régies par le droit belge. Tout litige relève de la compétence des tribunaux de l'arrondissement du siège social d'INTAGANI, sauf disposition impérative contraire.

14. Protection des données

Les données personnelles sont traitées conformément au Règlement général sur la protection des données.

15. Dispositions finales

Si une disposition est jugée nulle ou inapplicable, les autres restent pleinement en vigueur. INTAGANI se réserve le droit de modifier les présentes CGF à tout moment.

INTAGANI
Av Pasteur 6H
1300 Wavre
Tva : 0551-806-868